Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 23 (1885)

Heft: 3

Artikel: Philanthropie

Autor: L.M.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-188599

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SUISSE JOURNAL DE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT: SUISSE: un an . . . 4 fr. 50 six mois. . .

2 fr. 50 ETRANGER: un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; - au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. -Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES

du Canton 15 c. de la Suisse 20 c. la ligne ou che l'Etranger 25 c.

Philanthropie.

S'il est des hommes favorisés de la fortune qui ne vivent que pour eux-mêmes, qui n'ont souci que de leur personne et de leurs intérêts, et qui, malgré tout leur or, sont inutiles à la société, il en est heureusement d'autres qui comprennent mieux leur mission ici-bas, et font un meilleur et plus noble usage des biens qui leur ont été départis. La preuve en est dans ce qui va suivre.

Vers la fin du mois dernier, un concert de l'Harmonie nautique de Genève nous était annoncé au profit de deux établissements charitables de notre ville, la Crèche et l'Hospice de l'Enfance. Et le dimanche 28 décembre, un bateau à vapeur spécial amenait à Ouchy un corps de musique composé de 60 membres, dirigé par M. Bonade, et accompagné d'un jeune monsieur, à la taille haute, élégante, mis avec simplicité et d'un abord facile et affectueux. Nous avons nommé Monsieur Barton, le généreux fondateur de l'Harmonie nautique.

Le désir d'être de quelque utilité à deux établissement dignes de tout intérêt, et, il faut le dire, la curiosité de voir cette Société ayant à sa tête un Crésus, attirèrent un auditoire nombreux, applaudissant à juste titre cet orchestre complet, riche d'instruments à hanche et formant une véritable musique d'harmonie.

Le concert terminé, le Comité du Casino-Théâtre, à l'appel duquel ces messieurs avaient si gracieusement répondu, les convia à une petite collation où coulèrent des vins excellents offerts par la Municipalité, à côté d'autres vins, non moins attrayants, dus à la générosité d'un membre du Comité.

Monsieur Auberjonois, en quelques paroles simples, bien dites et partant du cœur, remercia chaleureusement nos amis de Genève, qui s'acheminèrent quelques instants plus tard vers Ouchy, accompagnés par un grand nombre de Lausannois. Et le bateau pavoisé s'éloigna bientôt, salué par les hourras de la foule accumulée sur les quais.

Si nous revenons si tard sur ce témoignage de sympathie donné à Lausanne par l'Harmonie nautique, c'est que nous avons voulu recueillir à bonne source quelques renseignements sur cette Société encore peu connue chez nous. Nous tenions d'autant plus à le faire que les détails donnés à ce sujet par nos journaux nous paraissaient erronés à plusieurs égards.

M. Barton n'est pas un Américain, comme on l'a

dit, mais un Augus jo issant d'un revenu estimé à 5 ou 600,000 francs, au moins. Aimant le lac, il s'était lié avec quelques membres de la Société nautique Un soir, l'un d'entr'eux l'engage à assister à une assemblée de la dite Société; il s'y rend et entend une longue discussion sur le projet d'établir, au quai des Pàquis, un petit port et un abri sur terre pour les embarcations de tout genre appartenant à la Société; seule, la question financière gênait considérablement la mise à exécution.

En sortant, M. Barton demanda quelle était la somme qu'il faudrait. On lui parla d'un millier de francs, et, sans phrase, il les tira de sa poche. Dès lors, on le comprend, les relations se corsèrent, et c'est à partir de ce moment qu'il songea à faire construire, pour son propre usage, le magnifique bateau à vapeur que tous les connaisseurs admirent. Ce bateau achevé, M. Barton paraissait fort embarassé pour le baptiser. - Eh! parbleu, lui dit un nautique, appelez-le Saint-Frusquin. Et le nom fut accepté. On sait que ce terme populaire est donné à l'argent, à la fortune que l'on possède.

Un second résultat de l'entrée de M. Barton dans la Société nautique fut l'idée de créer une société de musique. Celle-ci prit naissance en 1882, et M. Barton en fit tous les frais; il fournit à ses membres un joli costume, fit venir d'une même fabrique tous les instruments, dont le métal blanc brille d'un éclat superbe, et loua un beau local pour les répétitions.

M. Barton paie, en outre, deux ou trois solistes et 5 à 6 mille francs au directeur, M. Bonade. Au total, l'Harmonie nautique lui coûte, bon an mal an, 20 à 24 mille francs.

L'année dernière, il conduisit cette Société à l'Exposition de Turin, où elle eut un grand succès. Durant le cours de cette partie de plaisir, ces messieurs, au nombre de 60, ont voyagé en chemin de fer, ont été logés et nourris dans de bons hôtels, sans bourse délier.

M. Barton a quelque grain d'originalité; il s'était installé, pendant un certain temps, dans une espèce de ponton, autrément dit une coque de navire, sur le pont de laquelle est construite une habitation composée d'un rez-de-chaussée aménagé en appartement. Cette demeure flottante mettait ordinairement à l'ancre dans la petite baie appelée le Creux de Genthod, où elle est encore. Aujourd'hui, M. Barton habite la rue des Alpes.

Le théâtre de Genève doit beaucoup à la munificence de cet homme généreux. Ainsi, la seule soirée de la Damnation de Faust lui a coûté de 26 à 27 mille francs. Massenet, Saint-Saëns et d'autres grands artistes ne seraient jamais venus sans son concours, et il entre pour la plus grande part dans la commandite qui permet au théâtre de marcher.

A côté de cela, on cite de nombreux traits de générosité de la part de ce philanthrope, aimé et estimé de tous à Genève, sa ville de prédilection.

L. M.

Le Jeu.

Un penseur démontre comme suit qu'au jeu il se perd toujours plus d'argent qu'on n'en gagne.

Sur cent joueurs, il y a soixante-dix perdants. Perdre de l'argent, c'est renoncer à une somme équivalente de bien-être. Nous ajouterons que le joueur qui perd et celui qui gagne perdent en s'attablant au tapis vert leurs habitudes de travail, d'économie, d'industrie et d'ordre. Le joueur cesse de travailler et de produire. Citoyen autrefois industrieux et actif, il devient un malheureux et risque de devenir un malhonnête homme.

Le coup dont il se frappe rejaillit sur la société tout entière, qu'il écrase du fardeau de sa paresse et de son inutilité, qu'il démoralise par l'exemple.

Si l'on met en doute l'assertion, avancée plus haut, « que la majorité des joueurs perd », si l'on prétend que le seul effet du jeu est de déplacer l'argent, d'accélérer sa circulation et de faire tomber entre les mains de Pierre la somme que Jacques possédait auparavant, nous ne pouvons réfuter cette assertion que par des formules dont un mathématicien célèbre avait fait usage avant nous.

Une somme perdue par tel individu est gagnée par tel autre; la fortune de l'un s'accroît, dans l'opinion du vulgaire, de tout ce que celle de l'autre perd. Mais, par une règle dont l'explication se trouve dans tous les éléments d'algèbre, la proportion entre la somme perdue et la fortune du perdant est invariablement plus grande que ne l'est la proportion entre la somme perdue et la fortune du gagnant; ou, pour nous exprimer d'une autre façon, le premier perd une plus grande masse de bien-être que l'autre n'en gagne.

Supposez deux joueurs disposant l'un et l'autre d'un capital de vingt mille francs. L'un des deux perd dix mille francs que l'autre gagne. Le premier n'a plus que dix mille francs, et par conséquent sa fortune est diminuée de moitié; tandis que la fortune de l'autre n'est augmentée que d'un tiers. Les chances de gain sont donc toujours inférieures aux chances de perte. Démonstration mathématique irrécusable, qui prouve que, dans ce passage du capital en question des mains d'un joueur dans celles d'un autre, il y a toujours un déficit. Le jeu est donc une déception continuelle.

On moo met ein saocesson.

L'est tot parài on rudo afférè què la guierra, à oûrè clliâo que lâi ont passâ. N'est onco rein po clliâo que lâi vont lo pétâiru à la man, kâ, à la

guierra coumeint à la guierra! S'on risquè dè sè férè einmottà la téta pè on coup dè palasse âo pè on boulet, eh bien, tant pis! c'est lo supplément dè la tsanson: « Mouri pou la patrie »; et on iadzo bas ein brâvo sordat, on est dè respettà. Et pi on dit qu'on iadzo qu'on a cheintu la pudra, on n'a poâire dè rein et que mémameint lè capons et lè z'époâirâo vignont dài z'héros. Mâ cein que y'a dè diaboliquo dein la guierra, c'est po lè non-combattants: po lè vîllio, lè fennès et lè z'einfants, que dussont dzourè quie quand lè z'ennemis vignont robâ, tiâ et bourlà, et rappertsi tota la vicaille que pâovont trovà, kâ tsacon n'a pas la malice, po sauvâ oquiè, dè cé Français que fasâi boutséri ein septanta.

L'étâi pè on deçando matin dè décembre. Stu Français qu'avâi décida du on part de dzo dè tia son caïon po ne pas lo laissi âi Prussiens dein lo cas iô sariont venus âo veladzo, et po poâi eimportâ cauquiè medzaille se per hazâ sè faillâi sauvâ, avâi don sagnî son pouai. Lo caîon étâi su lo trabetset et l'aviont dza lévâ lè quatro jambons quand l'est qu'on oût pétolhi pè lo bas dâo veladzo. C'étâi lè Prussiens qu'arrevâvont po tsertsi oquiè à medzi et ma fài on caïon tiâ étâi dè bouna prâisa. Vo peinsâ dein quin état l'étiont clliâo pourrès dzeins que fasont boutséri : lè fennès coumeinciront à sicllià, à rappertsi lè z'einfants et à s'allà catsi, tandi que lè z'homo, ne sachant què férè, restâvont quie sein budzi. Portant cé qu'avâi tiâ son caïon, à quoui cein fasâi maubin dè peinsâ que la frecachà, la sâocesse à grelhi, lè z'attriaux et tot lo resto dè se n'anglais, allavè repétrè cliao tsancro de Prussiens, eut tot per on coup 'na boune idée . L'eimpougnè lo restant dè son caïon et lo portè su son lhî iô ye met assebin lè quatro jambons, que couvrè bin adråi avoué on linsu, aprés quiet l'allumè onna demi-dozanna dè grantès tsandallès que met à coté d'on crucifi su 'na trablia découtè lo lhi. Après cein va vito reduirè lo trabetset et amouellâ on pou dè nâi que dévant à la pliace iô y'avâi dâo sang, que nion ne vâyè rein, et quand lè Prussiens arrevont, lo gaillâ sè frottè lè ge avoué on ougnion, po sè férè pliorâ, et sè va chetâ vai lo fornet dein lo pâilo iô étâi lo caïon.

Quand lè Prussiens eintront po déguenautsi cauquiè pedance dein cllia maison et que vayont lè rideaux dâo lhî clliou, lo crucifi su la trablia, lè cherdzo allumâ et lo lulu que sè lameintâvè vai lo fornet, sè peinsiront que cé cocardier avâi perdu sa pernetta, et lo sergent prussien fe férè harte à sè z'homo, lâo tallematsà oquiè qu'allâvè à derè: «faut respettà lè moo»; lâo fe ferè demi-tour, et s'ein alliront sein pi avâi robâ dè quie bailli lè dix z'hâorès à n'on canari.

Et l'est dinsè que, mémameint ein teimps dè guierra, ne faut jamé paidrè la boula et que clliâo que sont ruzâ s'ein tiront a dé; et cein que lo prâovè, c'est la manière coumeint cé farceu dè Français a sauvâ son caïon.

La jolie nouvelle qu'on va lire, due à la plume de M. Victor Tissot, et dont nous commençons aujourd'hui la publication, arrès y avoir été autorisés, est tirée des *Traditions et légendes de la Suisse romande*,